

**PRESS RELEASE**



**COMMUNIQUÉ**

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No. 19

POUR PUBLICATION IMMEDIATE

LE 11 JUILLET 1968

PROLONGATION DE L'ACCORD COMMERCIAL  
CANADO—BULGARE

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, et l'ambassadeur de la République de Bulgarie au Canada, Son Excellence Kiril Chterev ont échangé aujourd'hui même des instruments de ratification du Protocole signé le 26 avril 1967 pour prolonger l'Accord Commercial de 1963 entre le Canada et la République de Bulgarie pour trois autres années.

Le Protocole assure la continuation du régime tarifaire réciproque de la nation la plus favorisée par les deux pays, et comporte un engagement par la République de Bulgarie d'acheter 200,000 tonnes de blé canadien au cours de la période.